

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY, Hélène GUILLARD.
<i>Absents ont donné pouvoir</i>	Sébastien MOLLEX a donné pouvoir à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 14 Votants : 15</i>

2023-001 – Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la réalisation d'aménagements de sécurité routière sur la RD 991

Monsieur le Maire présente la convention proposée par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les aménagements de sécurité sur la RD 991 ; cette mission porte sur l'établissement du programme de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Le Maire rappelle que les secteurs concernés par des aménagements de sécurité sont les suivants :

- Carrefour rue de la poste
- Carrefour avec RD 123 (Col de la Biche)
- Secteur entrée Sud Gignez
- Secteur Hameau de la Trille.

Le coût de la mission d'assistance proposée par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain s'élève à 3 150,00 € HT.

Deux options sont proposées en supplément :

- Consultation pour diagnostic amiante/HAP pour un coût de 450 € HT
- Consultation pour le relevé topographique sur l'ensemble des projets concernés pour un coût de 450 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** la convention concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant des aménagements de sécurité routière sur la RD 991, pour une mission d'établissement du programme de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 150,00 € HT,

- **DECIDE** de ne pas retenir les deux options d'un montant de 450,00 € HT chacune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick CHAPEL

Le secrétaire de séance,



Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 31/01/2023
et de sa télétransmission en Préfecture
le 02/02/2023

Le Maire,
Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230202-2023-001-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY, Hélène GUILLARD.
<i>Absents ont donné pouvoir</i>	Sébastien MOLLEX a donné pouvoir à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 14 Votants : 15

2023-002 – Approbation du règlement modifié d'utilisation de la salle d'animation et des nouveaux tarifs de location

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le nouveau règlement d'utilisation de la salle d'animation et la modification des tarifs de location, tels que proposés par les commissions vie associative et communication, qui sont les suivants :

	Tarifs (particuliers ou associations de Corbonod)	Tarifs (particuliers ou associations extérieurs à Corbonod)
Week-end complet (vendredi 14h00 au lundi 9h00)	350 €	500 €
Une journée avant le WE dès le jeudi 14h00	450 €	600 €
Une journée hors week-end	200 €	250 €
Caution	800 €	800 €
Caution badges/clefs d'accès	200 €	200 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** le nouveau règlement joint à la présente délibération ainsi que les nouveaux tarifs tels que présentés,
- **PRECISE** que ces nouvelles dispositions s'appliqueront pour les nouvelles réservations, les réservations accordées antérieurement à cette délibération ne seront pas modifiées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 31/01/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 02/02/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230202-2023-002-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2023

Mairie de CORBONOD – 275 grande rue – Gignez – 01420 CORBONOD

Mail : contact@mairie-corbonod.fr – Tél : 04 50 56 18 30 -

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY, Hélène GUILLARD.
<i>Absents ont donné pouvoir</i>	Sébastien MOLLEX a donné pouvoir à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 14 Votants : 15

2023-003 – Demande de subvention au SDIS de l'Ain pour l'achat d'équipements pour le CPINI (centre de première intervention non intégré)

Monsieur Le Maire rappelle qu'une aide financière peut être allouée par le SDIS aux communes qui financent du matériel et des vêtements aux pompiers du CPINI pour leurs missions opérationnelles.

Il présente la liste du matériel subventionnable acquis en 2022 pour les besoins du CPINI :

- 15 polos manches longues : 154.80 HT
- 15 polos manches courtes : 144.45 HT
- 15 paires de gants en cuir : 280.29 HT
- 14 bonnets polaires : 41.86 HT
- 1 veste multicouche longue : 295.42 HT
- 15 ajouts renforts sur vestes ou pantalons : 167.97 HT
- 3 surpantalons : 278.28 HT
- 15 ceintures : 50.55 HT
- 15 vestes TSI : 706.05 HT
- 15 pantalons TSI : 627.60 HT
- TOTAL : 2747,27 € HT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15

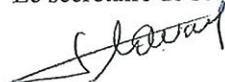
Voix contre : 0

Abstention : 0

- **SOLLICITE** une subvention auprès du SDIS de l'Ain
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 31/01/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 02/02/2023

Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230202-2023-003-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2023

Mairie de CORBONOD – 275 grande rue – Gignez – 01420 CORBONOD

Mail : contact@mairie-corbonod.fr – Tél : 04 50 56 18 30 -